



Frais de remboursement anticipé

Par **azer24**, le **13/10/2010** à **21:34**

Bonjour, j'ai souscrit il y a deux ans 2 prêts "professionnels" en tout cas présentés comme tels dans les offres de prêts signées. Le premier concernait le rachat d'une clientèle professionnelle par le biais d'une SARL et l'autre le rachat des murs (un appartement d'habitation ou les bureaux se trouvaient déjà avant le rachat) par le biais d'une SCI. Aujourd'hui, souhaitant renégocier mon prêt j'ai demandé le décompte de remboursement anticipé. Celui-ci est bien supérieur aux 3% du capital restant dû. Est-il légal de m'avoir vendu un prêt pro pour l'achat de murs par une SCI, même si l'étude du dossier était commune aux deux prêts? D'avance merci pour vos conseils